



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L' AISNE

**Le Préfet de l' Aisne,  
Chevalier de la Légion d' Honneur**

---

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l' environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

**Vu** le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l' information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**Vu** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

**Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

**Vu** l' arrêté du 21 décembre 2007 portant approbation de la révision du plan de prévention du risque inondation de la Vallée de l' Oise médiane, entre Neuville et Vendeuil sur la commune de Séry-les-Mézières ;

**Vu** l' arrêté du 28 août 2006 ;

**Sur** proposition du sous-préfet directeur de cabinet ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de **SERY-LES-MEZIERES** fait partie du Plan de prévention des risques inondations de la Vallée de l' Oise entre Neuville et Vendeuil révisé et approuvé le 21 décembre 2007.

La liste des documents utiles à l' établissement de l' état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le Dossier Départemental des Risques Majeurs approuvé,
- le Plan de Prévention des Risques inondations approuvé le 21 décembre 2007.

Ces documents sont consultables :

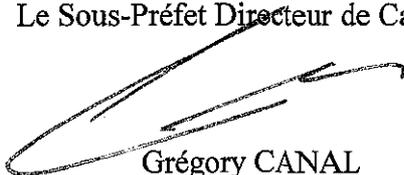
- à la préfecture et à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires,
- sur le site internet des services de l' Etat dans l' Aisne : <http://www.aisne.gouv.fr>

**Article 2** : L' arrêté du 28 août 2006 est abrogé.

**Article 3** : Le sous-préfet directeur de cabinet, le sous-préfet de Saint-Quentin, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l' exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le **30 NOV. 2012**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet,



Grégory CANAL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

## Commune de SERY-LES-MEZIERES

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du

3 0 NOV. 2012

Mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRN)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n°

oui  non

Approuvé

date

21 décembre 2007

aléa

Inondations

Les documents de référence sont

- Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n°

oui  non

Le plan est approuvé le

date

effet

Les documents de référence sont

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1264 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Moderée

Faible

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR APPROUVES CONSULTABLES EN MAIRIE, EN PREFECTURE, EN SOUS-PREFECTURE, A LA DDT OU SUR INTERNET - SITE : [WWW.AISNE.GOUV.FR](http://WWW.AISNE.GOUV.FR)

- Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

3 0 NOV. 2012

Le préfet de département